

Marie Garcin

L'immigration des femmes en Italie

Collection «Enfants d'Italiens et d'Italiennes»
2006

Texte tiré de l'ouvrage Racines italiennes, travaux re-
cueillis par Isabelle Felici, Laboratoire Babel, université
de Toulon, 2006.

Pendant le premier semestre de Licence, j'ai eu l'opportunité d'aller étudier à Turin en projet Erasmus/Socrates. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le cours d'Histoire Sociale du professeur Ada Lonni. En illustration de son cours intitulé « Sociétés méditerranéennes du XXe siècle, entre conflits et migrations », j'ai assisté avec les autres étudiants à diverses conférences, et plus particulièrement à la conférence sur les nouvelles politiques migratoires en Italie et en Europe, qui se déroulait à Turin dans les locaux du centre interculturel des femmes Alma Mater. C'est lors de la visite de ce lieu que nous avons rencontré les membres de l'association du même nom. C'est par la suite que j'ai eu l'idée d'approfondir le thème de l'immigration féminine à travers l'Alma Mater .

L'Italie a été la source et l'objet de plusieurs vagues d'immigration. Tout d'abord, à la fin du XIXe siècle, les Italiens ont émigré en masse à l'étranger. Cette première vague a duré jusqu'en 1950. Ensuite, les Italiens du sud se sont déplacés vers le nord de l'Italie. Enfin, les femmes étrangères ont commencé à arriver en Italie dans les années 1960 et 1970. Ces femmes n'ont pas toutes eu le même parcours.

Des questions se posent à nous : pourquoi ces femmes sont-elles venues ? Aujourd'hui beaucoup de femmes étrangères arrivent encore sur le territoire italien, et leur intégration n'est pas toujours facile. Pourtant il existe des attentes communes à ces femmes immigrées et à la société italienne. Voilà pourquoi a été créée l'association Alma Mater qui a pour projet commun avec d'autres associations turinoises de chercher à répondre à ces attentes.

I Analyse de la situation actuelle

1- L'évolution du phénomène de l'immigration

Ada Lonni explique l'évolution des migrations féminines dans la revue *Balie italiana e colf straniera*. À la fin des années 1960, l'Italie avait atteint une situation économique favorable : augmentation des richesses, expansion continue et croissance économique. Mais suite à la crise de 1973-74, les espérances ont été revues à la baisse. Par ailleurs, la venue de femmes étrangères était bien vue des familles italiennes qui ne pouvaient plus payer des Italiennes pour exécuter les tâches domestiques. On peut aussi ajouter que certaines activités qui avaient toujours fait partie de la vie d'une femme étaient de plus en plus délaissées, comme par exemple l'aide aux personnes âgées.

Avec l'évolution des mentalités, la femme s'émancipait et avait d'autres aspirations. Elle commençait à travailler à l'extérieur et assumait d'autres rôles.

Dans les années 1970, des femmes sont arrivées en Italie, venant de pays ravagés par les guerres, les maladies, la misère. Dans ces pays du sud, les problèmes politiques et économiques les poussaient à partir et offraient à l'Occident une main d'œuvre bon marché. Des femmes somaliennes, capverdiennes commencèrent à arriver pour travailler comme domestiques dans des familles d'anciennes colonies. Cette immigration clandestine était silencieuse et invisible puisque les femmes ne sortaient pas des maisons où elles travaillaient.

Ensuite, à partir de 1985, ces venues se sont multipliées mais le phénomène restait le même : les femmes étrangères arrivaient toujours seules dans les villes italiennes pour travailler comme domestiques. Aux femmes capverdiennes, latino-américaines, érythréennes et somaliennes, s'ajoutaient toujours plus nombreuses les femmes philippines. Elles arrivaient avec l'aide religieuse ou d'agences de placement, plus ou moins licites.

À la fin des années 1980, le phénomène a commencé à changer. Les femmes immigrées ont ressenti le besoin de sortir de l'isolement qui les avait séparées les unes des autres pendant des années, et qui ne leur permettait pas de s'intégrer dans la société italienne. Les femmes arrivées les premières laissaient leur poste de domestiques permanentes pour un travail à la journée ou à l'heure. Elles acquéraient de cette façon plus de visibilité dans la société italienne.

Dans le même temps, des femmes commençaient à arriver pour retrouver leurs familles, cette fois encore de façon lente et clandestinement. C'est la raison de la venue de Gabriela de Roumanie, dans le premier récit de *Per voce sola. Ritratti di donne immigrate*¹ :

Moi je n'en pouvais plus d'attendre. Il était parti pour l'Italie, de nouveau. J'ai supporté deux mois, je courais au bar m'agripper au téléphone, mais ensuite... Ma cousine m'a dit il y a trois jours si tu y vas, je pars avec toi. Et nous voilà ici.

Après la fermeture des frontières des pays du centre et du nord de l'Europe, les travailleurs étrangers ont émigré en Italie. Et après quelque

1 Eramo P.P., *Per voce sola. Ritratti di donne immigrate*, Associazioni Genti e Città, Torino, 1998.

temps, parfois quelques années, ils ont fait venir leur femme et leurs enfants restés dans leur pays d'origine. Ces femmes arrivaient surtout du monde arabe : de l'Égypte, de la Tunisie et du Maroc. D'autres femmes venaient d'Extrême-Orient, comme les Chinoises, et s'inséraient avec leurs maris dans la restauration ou dans le secteur du vêtement. Dans un autre récit, il y a l'histoire de Chen Les qui est arrivée en Italie et a commencé à travailler dans un restaurant chinois à Turin, avec sa famille, émigrée avant elle à cause du communisme.

Mais les rapprochements familiaux se faisaient et se font même pour les hommes. L'exemple des Philippins est classique : ils rejoignent leur femme une fois insérée sur le marché du travail italien. Dans ces cas là, les parcours de rapprochement se révèlent souvent semés d'embûches. L'homme doit par exemple s'intégrer dans son nouveau pays, être logé, entretenu. Ensuite, il ne peut pas travailler en règle pendant un an, il doit donc choisir entre le travail au noir et l'inactivité forcée.

Il en allait de même pour les femmes qui venaient en Italie pour retrouver leur mari, cela n'a pas été facile. La difficulté commençait avant même d'arriver, en voyageant seules ou avec leurs enfants, certaines ont souffert pendant un parcours souvent dangereux. Dans son récit, Gabriela se rappelle :

Eh, j'arrive, ne ferme pas les yeux, attends-moi, ne pars pas, ne me laisse pas seule ! Il est quatre heures du matin et il a commencé à pleuvoir, c'est la dernière épreuve, comme un examen pour voir si tu es vraiment convaincue, si tu veux vraiment y arriver. Les cheveux et ensuite les bras et les jambes et les chaussures qui se noient et le dos, les yeux, les pensées, tu te demandes quoi d'autre encore...

Puis l'épreuve continuait car elles arrivaient dans un pays nouveau dont elles ne connaissaient pas la langue ni les traditions.

Une fois arrivées en Italie, les femmes devaient affronter toute une série de problèmes. Les difficultés variaient selon les raisons qui les ont poussées à partir.

2- De nombreux motifs d'émigration

En effet, ces dernières années, les femmes ont émigré soit pour des raisons de travail soit par rapprochement familial.

Aujourd'hui, il y a 432 000 étrangères présentes en Italie légalement, soit 43% de l'immigration totale. Les Marocaines sont les plus nombreuses. Sur la base des permis de séjour au 1er janvier 1997, il y a 115 026 Marocains immigrés en Italie, parmi lesquels 20,6% de femmes. La plupart d'entre elles sont venues pour retrouver leur mari.

Beaucoup de femmes occupent encore aujourd'hui des emplois de domestiques. Il suffit de regarder les chiffres de l'ISMU : en 1994, sur 23 043 femmes enregistrées à l'OML du Ministère du travail, 2 317 travaillent dans l'agriculture, 3 390 travaillent dans l'industrie et 17 336 sont répertoriées dans d'autres activités, parmi lesquelles 10 306 occupent des emplois de domestiques. Par exemple, expliquent Favaro et Omenetto¹, les femmes philippines immigrées ont un niveau d'instruction et de formation professionnelle plutôt élevé. La majorité en effet est diplômée et, dans certains cas, a le niveau de la licence. Cependant, le marché du travail dans les secteurs dans lesquels elles sont spécialisées est presque inexistant en Italie, alors que « l'unique emploi disponible est celui du secteur domestique. La gamme de possibilités varie du poste d'employée « fixe » avec obligation de résider sous le toit de l'employeur, à celui d'employée à la journée ou à l'heure ; de femme à tout à faire à l'emploi plus qualifié de baby-sitter ou d'assistante aux personnes âgées ». Dans ce secteur, les femmes philippines continuent à être recherchées. En général, affirment Favaro et Omenetto, la demande de domestiques continue à être élevée en Italie. Selon Pugliese², la domestique symbolise le statut de la petite et moyenne bourgeoisie italienne.

Mais l'immigration pour le travail et celle pour rapprochement familial ne sont pas les seules formes d'immigration. Comme le dit Ada Lonni, on émigre aussi pour d'autres raisons, et dans certains cas, ce peut être une dernière solution, souvent non désirée, non voulue. Alors n'oublions pas toutes les femmes qui, seules ou avec leur famille, cherchent en Italie hospitalité et protection contre la guerre. Les images des familles qui fuient, généralement par la mer, à travers des moyens de transport précaires, sont de plus en plus nombreuses. Hier, elles fuyaient les enclaves bosniaques, et aujourd'hui, elles s'expatrient du Kosovo pour laisser derrière elles le

1 Favaro G., Omenetto C., *Donne filippine in Italia*, Guerini e Associati, Milano, 1993.

2 Pugliese E., Maciotti M.I., *Gli immigrati in Italia*, Bari, Laterza, 1991.

climat de terreur qui règne dans les villes. De nombreuses femmes cherchent refuge dans les pays voisins et se regroupent en camps de réfugiés, où elles vivent dans des conditions terribles.

Nous ne pouvons pas généraliser l'immigration : il y a des femmes forcées à fuir à cause de la guerre et des atrocités qu'elles doivent subir, et d'autres, nigérianes et slaves essentiellement, qui arrivent en Italie et sont forcées de s'insérer dans le monde de la prostitution pour pouvoir survivre. Bien que ces femmes soient plus visibles que les autres aux yeux de la société, leur nombre est difficile à évaluer. On note une forte concentration dans les grandes villes. Elles sont estimées à 2 500 dans la capitale italienne.

Beaucoup de ces femmes savent à l'instant du départ quel type d'activité les attend en Italie. Mais elles ne connaissent pas le degré d'exploitation, aussi bien sexuelle qu'économique, auquel elles seront soumises.

D'autres femmes se sont vu promettre dans leur pays d'avoir en Italie un logement et un travail comme domestique ou baby-sitter, mais, après des jours d'attente difficile, elles comprennent quelle est la réalité. Ni l'appartement ni le travail n'arrivent et quelqu'un vient les trouver, souvent une connaissance qui a participé à leur arrivée, pour leur annoncer qu'elles ont contracté une dette de plusieurs milliers d'euros, dette qui correspond au coût du voyage... Elles doivent donc accepter n'importe quel compromis pour pouvoir rembourser l'argent. Elles entrent ainsi malgré elles dans la prostitution, dont il est très difficile de sortir à cause des proxénètes qui dirigent ces circuits. Toutes ces femmes se trouvent isolées, forcées à vivre en situation de marginalité et à se déplacer continuellement sur le territoire italien. Elles vivent avec la peur d'être dénoncées, parce qu'elles sont toutes présentes en Italie clandestinement, d'être expulsées ou d'être retrouvées par leur proxénète, mais, surtout, d'être dénoncées si elles parlent avec quelqu'un.

Le manque de contacts avec la réalité italienne les empêche d'apprendre la langue ; rarement en effet elles connaissent l'italien, alors que leur niveau d'instruction est relativement élevé : presque 50% d'entre elles, comme le révèlent les diverses enquêtes menées sur le territoire italien, ont un brevet des collèges.

Pour ces femmes en situation d'irrégularité, le permis de séjour pourrait représenter une opportunité pour changer de travail et donc pour changer de vie. Toutefois, ce permis n'est pas facile à obtenir.

3- La loi italienne

Alors que l'Europe industrielle avait déjà fermé ses frontières aux immigrants du sud, l'Italie ne disposait d'aucune loi pour régler les entrées ou freiner l'immigration, car c'était un phénomène nouveau pour ce pays. Parce que le tourisme était une de ses ressources économiques majeures, l'Italie n'avait pas de raisons de fermer ses frontières. C'est ainsi qu'elle est devenue un pays de transit : des immigrés du Maroc, de l'Algérie ou de la Tunisie débarquaient sur les côtes italiennes avec l'objectif de rejoindre la France ou l'Allemagne, pays plus industrialisés et riches.

Ces projets prenaient fatalement fin en Italie à cause de la fermeture des frontières et, donc, beaucoup de ces immigrés étaient contraints de s'arrêter en Italie, et de s'insérer dans la société.

Les femmes furent les premières à venir en Italie pour travailler. Ensuite, les hommes sont venus seuls pour la cueillette des fruits dans le sud de l'Italie. Très souvent, certains d'entre eux rentraient dans leur pays après la saison.

Tout cela ne créait pas de problèmes pour la société italienne. La situation s'est modifiée par la suite : beaucoup sont restés dans ces villes où l'industrie avait besoin de main d'œuvre et aucune mesure législative n'a été votée pour régulariser cette immigration croissante et souvent clandestine. La première loi sur l'immigration a été votée en décembre 1986. Toutefois, elle se révéla une tentative vaine et inefficace, malgré une série d'objectifs concernant le secteur ouvrier : offrir les mêmes opportunités et droits aux travailleurs étrangers et italiens, faciliter l'insertion, régulariser les situations en délivrant des permis de séjour et, enfin, établir des règles sur les flux migratoires. Ces objectifs n'ont pas eu les résultats espérés. En effet, en ce qui concerne les régularisations des immigrés en Italie, bien peu étaient enclins à déclarer leur présence puisque cela aurait signifié être licencié d'un travail qui le plus souvent était illégal.

Les premiers changements furent introduits en 1990 avec la loi Martelli, nom du ministre des Affaires sociales. Cette loi prévoyait la délivrance d'un permis de séjour à ceux qui arrivaient en Italie, sans nécessité de justifier d'un emploi. L'unique critère d'attribution était de justifier de papiers prouvant une présence réelle sur le territoire. Toutefois, la crainte d'un possible refus, et donc d'une expulsion du territoire, poussait beaucoup d'étrangers à

rester dans la clandestinité, et de ce fait dans l'irrégularité. Toutefois, la loi a eu beaucoup de succès : 700 000 immigrés ont été régularisés, en particulier beaucoup d'Africains.

Un des principaux objectifs de la loi Martelli était la modification du concept de réfugié politique, en particulier pour tout ce qui avait trait aux freins d'ordre temporel (étaient déclarés réfugiés politiques ceux qui avaient subi des persécutions racistes, politiques ou idéologiques avant le 1er janvier 1951), et aux freins d'ordre géographique (n'étaient acceptés que les réfugiés des pays d'Europe de l'est). Selon la nouvelle loi, tous sans distinction pouvaient demander le statut de réfugié politique s'ils pouvaient démontrer, une fois arrivés à la frontière, avoir été l'objet de persécutions. Or seules les persécutions physiques pouvaient être facilement démontrées car elles laissaient des traces visibles. La majeure partie des femmes qui fuyaient la guerre du Kosovo ne pouvaient démontrer les horreurs, la peur, et les massacres qu'elles avaient vus ou elles-mêmes vécus. La crainte d'un éventuel refus pousse alors beaucoup d'immigrés à rester dans cette irrégularité.

La loi Martelli a été renforcée en 1995 avec le Décret Dini qui prévoyait une application complexe des cas d'expulsions. L'importance de ce décret vient de la parution d'un article soutenant l'obligation de pratiquer des soins médicaux sans faire cas du statut régulier ou non du malade.

Par rapport aux lois précédentes, la loi Turco-Napolitano de 1998 est la première à affronter le problème de l'immigration dans son ensemble, en tenant compte des droits et des devoirs de la personne. La loi prévoyait par exemple de donner le droit de vote aux immigrés pour les élections régionales et communales. Mais cette règle n'a pas été appliquée car elle était contraire à la Constitution italienne. Parmi d'autres avancées de la loi Turco-Napolitano, on note la possibilité de renouveler un permis de séjour, et pour l'étranger présent depuis cinq ans en Italie, la délivrance d'une carte de séjour permanente. Les droits fondamentaux ont été mis en avant, comme le droit d'être informé dans sa propre langue ou dans une langue compréhensible, le droit de ne pas subir de discriminations de la société, des autorités publiques et de la police, le droit à l'éducation, même pour les enfants en situation irrégulière. La loi s'est également attachée aux droits civiques généraux : le droit à la sécurité sociale, le droit à l'instruction et le droit à l'accès à un logement.

On se demande alors quel peut être l'impact de ces nouvelles présences, clandestines ou régulières, sur le territoire italien. Comment réagit

la société italienne en terme d'intégration et également de discrimination ?

II Les difficultés d'intégration

1 Des problèmes spécifiques, des modes de vie différents

Encore une fois, les chiffres montrent l'existence d'un véritable fossé entre la perception de l'immigration par la société et la réalité économique. Dans la Revue Européenne des Migrations Internationales ¹, Ada Lonni explique que d'un côté, les nouveaux arrivants représentent une concurrence pour les travailleurs locaux, et que d'un autre côté, ils occupent des postes que les ouvriers italiens refusent car ces emplois sont mal payés, ou contraires à leurs exigences, ou encore parce que la protection sociale rend la main d'œuvre italienne trop onéreuse pour le secteur de la production. C'est la raison pour laquelle beaucoup de femmes étrangères sont venues en Italie pour travailler comme employées de maison.

Selon des analyses statistiques menées à partir des années 1970, les femmes étrangères qui travaillaient comme domestiques restaient à la maison du patron. Cette forme de protection les renfermait et les isolait. D'après l'étude *Balie italiane e colf straniere*², on a enregistré dans les années 1980 une augmentation du nombre de femmes appelées à travailler auprès des familles italiennes comme domestiques. Leur condition n'avait toutefois guère changé : elles continuaient à être seules, sans demander l'aide publique pour elles ou leurs enfants, et elles ne dérangent pas l'ordre social établi.

La fin des années 1980 marque un changement très important pour les domestiques. Ces employées ont en effet commencé à sortir de leur isolement en se regroupant pour former des groupes de même origine. Choisisant de travailler à l'heure et non plus comme résidentes fixes, elles gagnent ainsi plus de liberté dans leur vie privée, affective et sociale. Elles deviennent également plus visibles aux yeux de la société.

1 Ada Lonni, Histoire des migrations et identité nationale en Italie, Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol. 9 (I), 1993, p. 29-45.

2 Ada Lonni, *Balie italiane e colf straniere, Migrazioni al femminile nella storia della società italiana*, Il calendario del popolo, Milano, Teti editore, 1997.

La présence de nombreuses femmes étrangères en Italie s'explique également par des raisons d'ordre personnel, bien au-delà des motifs économiques. Les rapprochements conjugaux permettent d'éviter l'isolement et représentent avant tout un véritable besoin affectif de se rapprocher de sa famille.

Tout cela n'est toutefois pas sans conséquence. C'est le plus souvent le mari qui travaille et la femme reste à la maison sans possibilité de s'insérer dans la société italienne. Pourtant, ces femmes ont des besoins spécifiques : services pour leurs enfants, besoin d'assistance sanitaire... ainsi que les difficultés rencontrées par les enfants lorsqu'ils sont adolescents, les problèmes d'ordre psychologiques dus au fait que pendant un an l'épouse ne peut pas travailler légalement...

La terminologie employée change aussi : les immigrés deviennent « travailleurs étrangers ». On ne dit plus « assimilation » qui signifiait accepter les règles du pays d'accueil, mais aussi sa culture et son mode de vie, ce qui est quasi impossible, mais on parle « d'intégration », terme moins exclusif, ou « stabilisation » lorsque les deux parties s'acceptent, l'autochtone et l'étranger.

Un autre élément important qui ressort des études est que la présence de ces femmes a favorisé la création d'un réseau de soutien aux nouvelles arrivées. Les femmes déjà présentes organisaient pour les autres le départ des proches et amis, s'occupaient de les accueillir à leur arrivée, de favoriser leur insertion ou de leur trouver des emplois de domestiques.

Ce qui aide ces femmes à partir de leur pays d'origine, ce sont les liens conservés avec ceux qui sont déjà partis, par téléphone ou lors de leur retour au pays pendant l'été. Lors de ces moments, on ne raconte pas les souffrances vécues ou les difficultés rencontrées, mais on veut prouver que l'on a réussi en couvrant les autres de cadeaux, par exemple.

Dans le récit *Made in Austria*¹, tout cela est très bien expliqué :

Quand elle était encore dans son pays, Patricia se souvient que l'Italie était le premier sujet de conversation dans son quartier. Celui qui part n'a pas droit à l'erreur. C'est pour cela que le retour en Afrique est préparé minutieusement, des cadeaux pour toute la famille aux histoires à raconter, des habits à porter au comportement à avoir. Un mythe bien monté, destiné à être envié...

1 Eramo P.P., op.cit., p. 45-57.

On peut se demander alors ce qu'elles trouveront vraiment en Italie, comment elles feront pour survivre et comment elles seront acceptées par les Italiens.

2- Les critères d'intégration et les possibilités d'insertion.

Comme nous l'avons déjà vu, de nombreuses femmes étrangères travaillent comme domestiques ou dans les secteurs de l'habillement et de la restauration. Comme il est expliqué dans *Balie italiana e colf straniera*¹, le travail de domestique à temps plein représente une opportunité pour les femmes tout juste arrivées en Italie car cela résout le problème du logement. Vivre dans la maison du patron est une forme de repère pour ces femmes qui ne maîtrisent pas encore la langue du pays. Mais ce type de travail comporte son lot d'inconvénients. Ces femmes sont ainsi isolées travaillant à des horaires et à des rythmes difficiles.

Lentement, et pour certains groupes comme les Érythréennes, cette situation commence à s'arranger lorsqu'elles trouvent un poste payé à l'heure et qu'elles partagent à plusieurs des logements. Cela leur permet de faire venir leur famille et d'avoir plus d'indépendance. Par contre, ce choix d'occuper un poste à l'heure a un inconvénient car il ne garantit pas de trouver du travail et certaines femmes ont eu de longues périodes d'inactivité.

La vie en communauté se développe également. Les femmes érythréennes ont une forte volonté de conserver leur culture d'origine. Les mariages entre érythréens sont majoritaires et sont célébrés selon la tradition du pays.

Pour les autres femmes étrangères, le mariage avec un Italien est vécu comme une possibilité d'améliorer sa condition sociale en acquérant la nationalité italienne.

Les femmes philippines sont les plus nombreuses à se marier avec des Italiens. Ce phénomène est favorisé par le réseau des amis. L'appartenance à la religion chrétienne intervient également, ainsi qu'une culture proche de celle des pays occidentaux et un niveau d'instruction plutôt élevé.

Les femmes arabes, en revanche, qui ne peuvent² épouser personne d'autre qu'un musulman, risquent l'exclusion de leur communauté.

1 Ada Lonni., *Balie italiana e colf straniera*, cit.

2 Favaro G., Tognetti M., *Donne dal mondo*, Milano, Guerini, 1991.

Si la nationalité peut changer, l'appartenance religieuse elle ne peut pas changer. Les unions mixtes sont également rares chez les Chinoises.

Le mariage et les motivations qui poussent les femmes à s'inscrire à des cours d'italien sont liés au projet d'immigration. Selon Favaro et Tognetti, pour les femmes philippines, capverdiennes et sud-américaines, la connaissance de l'italien est importante pour pouvoir communiquer avec les hommes italiens et pour améliorer leurs conditions de travail. Pour les Érythréennes, parler italien permet d'acquérir les outils nécessaires pour sa vie privée et pour l'activité de la communauté. Dans cette volonté de progresser, le temps de l'enseignement est vécu comme un espace pour soi de grande importance.

Les femmes chinoises en revanche, car elles travaillent dans des restaurants, des ateliers de cuir et d'habillement, ne ressentent pas le besoin d'apprendre la langue italienne comme les autres femmes immigrées.

D'un côté, les femmes immigrées sont tous les jours confrontées à la culture italienne, mais d'un autre, elles cherchent à maintenir vivante leur culture d'origine. Face à ce nouveau monde, elles cherchent à conserver la mémoire et les traditions de leur pays, participant à la vie de communautés de même origine. Ce sont les femmes qui rendent les rencontres possibles, à travers l'organisation de fêtes, la préparation de spécialités, l'évocation du pays quitté, de sorte que le village ne semble plus si loin. L'évocation des souvenirs permet de mieux affronter le présent.

La présence d'un enfant, explique Ada Lonni¹, change le rapport avec la société d'accueil. Le processus d'insertion s'accélère. Mais cette présence pose aussi des problèmes : les premières contradictions au sein de la famille apparaissent. Les enfants qui vont à l'école vivent une expérience totalement différente de celle que vivent leurs parents, en particulier pour les mères qui ne sont pas insérées dans le monde du travail. Les deuxièmes générations acquièrent rapidement l'utilisation des instruments linguistiques et s'approprient complètement la langue. D'un côté, cela permet aux enfants de servir d'interprète et de médiateur dans le cercle familial, mais d'un autre, cela peut aussi poser des problèmes à l'intérieur de la famille. Dans le récit *Made in Austria*², la fille de cinq ans de Patricia, une femme sénégalaise immigrée à Turin, ne lui parle qu'en italien. Aux paroles wolof de la maman, elle répond en italien : « Elle comprend, mais ne veut pas parler notre langue ».

1 Ada Lonni, *Balie italiane e colf straniere*, cit.

2 Eramo P.P., *Per voce sola*, op. cit.

Pour les mères, il est difficile de participer à la vie de l'école, aux moments de rencontre. Au-delà des problèmes de communication, ce monde est étranger à leur vécu, à leurs expériences.

À ce moment-là, elles cherchent à émouvoir leurs enfants en leur parlant de leur histoire personnelle passée, de la beauté de leur pays natal, des proches restés au pays... Mais ce mythe du pays d'origine n'est pas familier aux enfants. Ils cherchent à se projeter dans l'avenir.

Ce sera la deuxième génération qui mènera à son terme le cycle migratoire : à l'école, au travail, en famille, avec des mariages mixtes... Mais ce sera aussi la génération de la rupture avec les racines, de l'oubli volontaire du pays d'origine, de l'acceptation totale de la culture du pays d'accueil. Et pour les femmes ce sera un pas de plus vers l'autonomie et l'émancipation.

III Des réponses aux attentes et aux besoins

1- Un réseau de solidarité

Face aux difficultés et aux souffrances vécues par les femmes arrivant sur le territoire italien, des réseaux de solidarité se créent, sur l'initiative des immigrés eux-mêmes et de la société italienne.

Au sein des groupes ethniques déjà formés, des systèmes d'entraide se créent pour ceux qui rejoignent des amis ou des proches en Italie. Par exemple, soulignent Favaro et Omenetto¹, les femmes philippines s'aident entre elles pour chercher un travail. Quand l'une quitte un poste de domestique résidente pour un poste à l'heure, une connaissance en est immédiatement informée. Ce sont elles qui accueillent leur compatriote à peine arrivée.

Ce réseau de soutien favorise la « chaîne migratoire » qui consiste à choisir de partir à l'étranger, de préférence là où quelqu'un parle la même langue, en cas de problème d'ordre pratique.

Parallèlement à ce type de soutien spontané, il existe les solidarités dites institutionnelles. La principale est celle émanant du consulat. Pour Ada Lonni, dans son livre *I diritti di chi non ha diritti*², les autorités consulaires étrangères présentes en Italie ne jouent pas le rôle de médiateur entre les différentes cultures, les exigences, les habitudes du pays d'origine, et la nouvelle

1 Favaro G., Omenetto C., op. cit..

2 Ada Lonni (a cura di), *I diritti di chi non ha diritti*, Migrazioni di ieri e di oggi, Torino, Edizioni dell'Orso, 1995.

réalité à laquelle est confronté l'immigré. Elles se concentrent sur les activités administratives.

Au niveau des structures locales, le bureau des étrangers a un projet d'aide aux travailleurs immigrés. Mais c'est le syndicat qui s'en occupe le premier en cherchant à limiter les abus qui existent dans le monde du travail. Les associations volontaires, religieuses ou laïques, œuvrent face aux carences de ces institutions. Elles s'occupent de l'accueil et de l'insertion des étrangers, et sont constituées par la volonté des autochtones. Face aux problèmes d'insertion dans la société et dans le monde du travail, l'immigré doit se tourner vers des groupes du pays d'accueil. Ces réseaux de solidarité se créent sur l'initiative de ceux qui veulent contribuer à aider les nouveaux arrivants à dépasser les barrières, aussi bien au niveau de l'organisation pratique qu'au niveau de la connaissance de la langue, de la culture, des habitudes.

Quand Patricia est arrivée à Turin, elle a été hébergée par les religieuses valdesi, « jusqu'à ce qu'un prêtre leur trouve un toit et les religieuses de quoi le meubler¹ ». Elle habitait auparavant avec d'autres sénégalaises à Verbania et, quand elle a accouché, le bureau pour les étrangers lui a payé un loyer pendant quatre mois.

Il existe encore des initiatives du pays d'origine, essentiellement de type religieux. Ces réseaux n'ont pas comme objectif l'insertion ou la résolution des problèmes quotidiens des immigrés, mais plutôt le maintien de leur identité culturelle et religieuse.

Les principales initiatives sont les cours de langue arabe pour les Italiens, alors que les interventions de type social se limitent à de l'assistance : distribution de vivres et de vêtements.

D'autres associations s'occupent de promouvoir la culture étrangère comme Italia – Nicaragua. Il existe aussi des écoles dont le but est la connaissance d'autres cultures.

Ces types d'aides peuvent sembler disproportionnées : le citoyen « offre » et l'étranger « reçoit ». Mais en réalité, le rapport qui s'installe n'est pas équitable du point de vue de la connaissance réciproque.

2- L'association Genti e Città

L'association de volontaires Genti e Città s'est constituée il y a sept ans et elle est composée de personnes faisant partie ou non de groupes comme l'Église valdese, le Comité de solidarité avec le peuple érythréen et d'autres.

Offrir une aide sociale aux immigrés qui vivent à Turin et les aider à rechercher un appartement à louer constitue le but principal de l'association.

Selon Maria Teresa Wally Falchi, présidente de l'association, de nombreux étrangers qui vivent à Turin, alors qu'ils travaillent en situation régulière et qu'ils peuvent donc payer un loyer, ne réussissent pas à trouver de logement, souvent parce qu'ils n'ont pas la nationalité italienne. L'association cherche donc auprès des particuliers ou d'agences immobilières des appartements à louer afin de les relouer à ses adhérents, aux familles qui se tournent vers des centres d'accueil car elles sont contraintes de vivre séparées ou dans des conditions difficiles.

En 1996, l'association a ouvert un centre d'accueil pour femmes seules ou avec enfant.

Elle s'était rendue compte que certaines femmes souffraient beaucoup de solitude, de difficultés financières, et certaines fois avaient des difficultés à s'occuper de leur enfant, ne pouvant plus travailler pour le garder. Ce sont ces femmes-là qui ont quitté leur pays à cause de la guerre, de la faim, par besoin de vivre. Ce sont les mêmes femmes qui fuient la prostitution, avec toutes les conséquences que cela comporte.

Pour ces femmes marquées par leur propre culture, abandonnées par leur mari, sans domicile, la maison d'accueil essaie d'apporter un peu de tranquillité afin qu'elles puissent se reconstruire, réorganiser leur vie, et surtout retrouver une dignité de femme, de mère.

3- Le centre interculturel des femmes Alma Mater

Alma Mater est un centre créé pour soutenir la vie des femmes immigrées à Turin et pour favoriser les échanges entre migrantes et Italiennes. C'est un lieu qui se veut accueillant, capable de développer et de soutenir les activités interculturelles, sociales et économiques.

En mai 1994 a été créé à Turin « Alma Terra », une association à but non lucratif voulue par un groupe de femmes italiennes et étrangères, pour

1 Eramo P.P., *Per voce sola*, op. cit., p. 45-57.

certaines déjà actives dans l'association turinoise « produire et reproduire ». Les femmes étrangères voulaient un lieu pour se retrouver après le travail et connaître des femmes italiennes. La première tentative a été lancée en mars 1990 lors d'un congrès sur l'immigration des femmes organisé par la région du Piémont. Ensuite des femmes italiennes et immigrées se sont réunies et le centre a ouvert ses portes en 1993.

Toutes les initiatives de l'association Alma Terra sont coordonnées par le centre interculturel des femmes Alma Mater, dans une ancienne école de Turin, réaménagée de telle sorte à proposer de nombreuses activités, on y trouve même un hammam au rez-de-chaussée.

De vingt-quatre membres en 1994, on compte aujourd'hui cinquante femmes actives dans l'association, et près de vingt sont accueillies chaque jour. Ce sont essentiellement des femmes maghrébines arrivées en Italie par rapprochement familial, mais aussi des femmes immigrées seules : nigériennes, philippines, péruviennes.

Les services et les initiatives de l'association peuvent être regroupés en trois secteurs : l'accueil et la médiation culturelle, l'activité interculturelle, et les activités générant un salaire.

Les étrangères, en particulier celles qui sont en difficulté, voient dans le centre un soutien, un appui, un lieu où elles sont écoutées et aidées. La médiatrice peut accompagner la personne à l'hôpital, à l'école pour rencontrer les professeurs des enfants, ou simplement pour donner des conseils ou des informations. C'est une figure importante pour les immigrés : elle les accompagne et facilite leur parcours d'intégration. Il n'y a pas d'accueil nocturne ou de structure de santé, les femmes sont mises en rapport pour cela avec d'autres structures.

Pour certaines l'Alma Mater est un lieu multiculturel où l'on peut connaître et découvrir de nouvelles cultures. Le centre propose aussi un groupe de théâtre, mais ce n'est pas qu'un lieu d'intégration, c'est aussi un espace où les femmes peuvent prendre possession de leur propre rythme, travailler. Les enfants sont accueillis jusqu'à l'âge de quatorze ans, les enfants de tous âges et de toutes les origines se rencontrent. On trouve aussi un centre de documentation pour toutes les personnes désirant consulter des ouvrages traitant de l'immigration, ainsi que de la littérature italienne ou africaine.

Pour celles qui considèrent ce centre comme un lieu où trouver du travail, l'association Alma Mater est aussi un lieu où implanter de vraies

activités économiques à donner en gestion à des femmes italiennes et étrangères à la recherche d'un travail. Certaines activités économiques sont gérées directement par l'association, comme la restauration. D'autres activités sont gérées par des coopératives, comme le hammam.

Selon les desseins de ceux qui l'ont créé, ce centre devrait devenir le lieu où concrètement toutes les femmes de Turin, quelle que soit leur origine, avec une réelle participation et responsabilisation, peuvent apprendre à vivre, à travailler ensemble, fournissant des services et remplissant des rôles utiles à la vie de la communauté, dans le respect de chacun.

Qui entre en contact avec le centre est immédiatement touché par le sentiment d'interculturalité qui y règne. Après avoir eu un peu de mal à trouver les locaux, il peut être surpris par la beauté et la simplicité du lieu. Il ne se sent même pas étranger grâce à l'accueil qui lui est fait, et de par la diversité des femmes présentes. Quelle que soit sa demande il sera toujours aidé.

L'expérience que j'ai vécue, que ce soit avec les membres actives d'Alma Mater, ou avec celles moins engagées, essentiellement aux bains turcs, m'a donné très envie de participer de façon plus active à leurs activités.

Conclusion

Rencontrer ces gens, étudier à Turin, me documenter et réfléchir sur l'immigration des femmes, ont été des expériences variées, belles et profondes.

Les femmes étrangères que j'ai rencontrées étaient relativement bien insérées dans la vie italienne. C'était souvent moi qui étais interrogée sur les raisons de ma présence en Italie.

Je n'ai pas compris tout de suite l'importance de telles associations ou organisations d'accueil pour les étrangers, parce que je n'ai vu que des femmes qui vivaient en Italie depuis longtemps. Puis, en lisant des livres et des témoignages, je me suis rendu compte de la réalité, souvent très dure pour ces femmes marquées par la guerre, la pauvreté, les souffrances vécues, j'ai mieux compris tout ce que j'avais vu auparavant, pourquoi ces femmes, même très jeunes, acceptent n'importe quel travail pour survivre, pourquoi il y avait autant de gens immigrés dans la ville de Turin...

Maintenant j'ai l'impression de regarder avec de yeux nouveaux, des yeux d'enfant, les gens qui vivent autour de nous.

Alors, informer sur les causes, sur les motifs d'immigration, me semble important pour comprendre la situation. Mais également, connaître les problèmes des familles étrangères, face à une société qui souvent ne désire pas l'autre, et chercher à les aider à trouver un travail, ou à insérer les enfants à l'école, est nécessaire.

(traduit de l'italien par l'auteure)

Bibliographie

- Eramo P.P., *Per voce sola . Ritratti di donne immigrate*, Associazioni Genti e Città, Torino, 1998.
- Favaro G., Omenetto C. , *Donne filippine in Italia*, Guerini e Associati, Milano, 1993.
- Favaro G., Tognetti M., *Donne dal mondo*, Guerini, Milano, 1991.
- Lonni A., *Balie italiane e colf straniere*, *Migrazioni al femminile nella storia della società italiana*, *Il calendario del popolo*, Teti editore, Milano, 1997.
- Lonni A., *Histoire des migrations et identité nationale en Italie*, in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 9 (I), 1993, p. 29-45.
- Lonni A., *I diritti di chi non ha diritti*, *Migrazioni di ieri e di oggi*, Edizioni dell'Orso, Alessandria 1995.
- Lonni A., *I diritti di Odisseo*, *Appunti sparsi in materia di immigrazione*, Edizioni dell'Orso, Alessandria 1998.
- Pugliese E., Maciotti M.I., *Gli immigrati in Italia*, Laterza, Bari 1991.
- Ziglio L., *Le donne del terzo mondo a Milano*, in *Terzo Mondo*, n°57-58, 1988.